

RÉUNION DE CONSEIL DU 1^{er} DÉCEMBRE 2021

Convocation du 25 novembre 2021.

Étaient présents : Ph. Salmon, C. Muller, J. Olejnik, JM. Chapelet, S. Gobancé, F. Nazé, L. Carlac, S. Gaillot, S. Jourdain, B. Randour.

Absents excusés : Adélaïde Gérard, Arnaud Eliez, Jean-Marie Brelet, Michaël Marlette, Véronique Bleuzé.

Pouvoirs (2) : V. Bleuzé à Sylvie Jourdain et Michaël Marlette à Catherine Muller.
Catherine MULLER est nommée secrétaire de séance

Émargement du livre,

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire fait lecture du compte rend du 27 septembre 2021.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité et signent ce compte rendu.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'objet de la délibération n° 4030, tous les membres présents acceptent.

Ordre du jour

Délibération n° 4026 : Approbation du rapport d'activité 2020 de la C.U.G.R.

Délibération n° 4027 : Vote achat de poubelles « urbaines ».

Délibération n° 4028 : Décision modificative (achat de poubelles)

Délibération n° 4029 : Intention d'adhérer à la mission « RGPD » du Centre de Gestion de la Marne.

Délibération n° 4030 : Versement de la Subvention de la CAF à l'A.F.R. de Courville, Crugny et Mont sur Courville.

Délibération n° 4026 : Approbation du rapport d'activité 2020 de la C.U.G.R. Information au Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté Urbaine du Grand Reims pour l'année 2020,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

**Après avoir délibéré
DÉCIDE**

De prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2020 de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Délibération n° 4027 : Vote achat de poubelles « urbaines ».

Devant la recrudescence des incivilités, notamment les déjections canines sur les trottoirs, il convient d'acheter 5 poubelles « urbaines » :

Devis ADEQUAT du 29/11/2021 d'un montant de **1 650,00 € TTC**.

Descriptif : Corbeille Arkea 40 L. sur pied gris manganèse.

Après avoir voté par **12 voix pour**, 0 voix contre, 0 voix d'abstention

Le Conseil Municipal

DÉCIDE l'achat des poubelles en question.

Délibération n° 4028 : Décision modificative (achat de poubelles)

Suite à la décision d'acheter des poubelles « urbaines » (délibération n° 4027), il est nécessaire de prévoir des crédits en section d'investissement au budget primitif 2021 :

Section de fonctionnement :

Chapitre 11 – Article : 615221 : Entretien et réparation bâtiments publics » = - 1 650,00 €

Chapitre 023 – Article : 023 : Virement à la section d'investissement = + 1 650,00 €

Section d'investissement :

Chapitre 21 – Article 2152 : Installation de voirie = + 1 650,00 €

Chapitre 021 – Article 021 : Virement de la section de fonctionnement = + 1 650,00 €

Après avoir délibéré par **12 voix pour**, 0 voix contre, 0 voix d'abstention

DÉCIDE d'effectuer les modifications budgétaires ci-dessus.

Délibération n° 4029 : Intention d'adhérer à la mission « RGPD » du CDG51.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement son article 25,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD »).

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la délibération du 8 novembre 2021 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Marne créant la mission R.G.P.D. au bénéfice des Collectivités et Etablissements publics de la Marne qui le demandent.

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la commune de Crugny, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes.

Le RGPD s'applique à la commune de Crugny pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics de la Marne qui le souhaitent, le CDG de la Marne propose à compter du 1^{er} janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :

- Dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles
- Et dans la mise en place d'une politique mise en conformité avec le RGP.

Elle comprendra :

- La mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données, dont la désignation constitue une obligation légale pour toute entité publique. Le Délégué à la Protection des données est le CDG51. Il sera assisté d'une équipe dédiée au RGPD.
- Des réunions d'information/sensibilisation.
- La mise à disposition d'une base documentaire : modèles types (fiches de registre, mentions ...) / procédures types / supports de communication.
- L'accompagnement dans la réalisation des états de lieux / inventaires.
- L'accompagnement dans la réalisation des fiches de registre et à la mise à jour du registre de traitements.
- Des conseils /recommandations/avertissements/préconisations de plan d'actions en matière de protection des données.
- L'accompagnement à la réalisation des analyses d'impact
- L'analyse sur demande de la conformité du RGPD de contrats /conventions/ formulaires / dossiers ... et apport de préconisations et de mentions.
- L'accompagnement dans le traitement des demandes d'exercice de droits.
- L'accompagnement en cas de violations de données.
- Le relais auprès de la CNIL.
- La présentation d'un rapport annuel.

Le **coût annuel** de cette mission pour la commune de Crugny **au titre de l'exercice 2022** est de **100 €** (cent euros).

Le Conseil après en avoir délibéré décide par **12 voix pour**, 0 voix contre, 0 voix d'abstention

- D'adhérer à la mission RGPD proposés par le Centre de Gestion de la Marne.
- D'autoriser Le Maire à signer la Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion de la Marne.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Délibération n° 4030 : Versement du solde de la Subvention de la CAF 2020 (PSEJ) à l'A.F.R. de Courville, Crugny et Mont sur Courville.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la commune a reçu la somme totale de 10 603,63 euros de la CAF au titre de la prestation de service enfance jeunesse (PSEJ), dont le détail ci-dessous :

	APUREMENT 2020
FLUX ENFANCE	4 190 ,13 €
STOCK ENFANCE	6 413,50 €
TOTAL	10 603,63 €

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal décident par **12 voix pour**, 0 voix contre, 0 voix d'abstention de verser l'intégralité des sommes ci-dessus, soit **10 603,63 €** à l'Association Familles Rurales de Courville, Crugny et Mont sur Courville.

INFORMATIONS DIVERSES :

Un contrôle des listes électorales doit être fait par la commission prochainement.

Prochaines élections : présidentielles les 10 et 24 Avril 2022 et législatives les 12 et 19 Juin 2022.

Une demande de subvention pour l'aire de jeux des enfants a été faite auprès du Grand Reims au titre du fonds de soutien à l'investissement local : nous devrions avoir une réponse mi-décembre

Changement dans l'organisation de tournées de collectes des ordures ménagères et tri : à

compter du 1^{er} Janvier 2022, il y aura une tournée par semaine :

----→ le vendredi matin pour les ordures ménagères

----→ le lundi matin pour les sacs de tri

Le remplacement des sacs de tri par des contenants aura lieu mi 2022 : une distribution des sacs de tri aura lieu courant Janvier : vous serez informés par courrier dans votre boîte à lettres par Illiwap (application à télécharger sur votre mobile) et sur notre site internet (onglet Mairie, puis Communauté Urbaine du Grand Reims, puis « Compétences » Gestion des déchets : cliquer sur le lien.

Concert vendredi 3 décembre à l'église : un contrôle des pass sanitaires sera fait sur place.

Installation des décorations et illuminations : le Conseil Municipal remercie Arnaud ELIEZ qui met gracieusement à notre disposition une nacelle.

Laura CARLAC responsable de la commission « fête, sports, loisirs et associations » remercie toutes les personnes qui se sont investies pour les décorations.

Noël des enfants par CRUGNY FESTI : la question se pose de maintenir ou non la fête prévue le 19 décembre prochain ... en cause l'évolution Covid et obligations gouvernementales : une information sera faite en temps et heure.

Jean-Marc Chapelet informe le conseil qu'un devis a été demandé pour les 3 caniveaux pour le Bois le Moine ainsi qu'un autre devis pour le curage du bassin face au pôle scolaire ; par ailleurs, il signale l'état de la route d'Arcis sur laquelle des trous sont en formation.

Jean-Marc Chapelet fait une demande concernant les chicanes, la faisabilité de ce sujet sera discutée en commission en 2022.

Par ailleurs Jean-Marc informe de la reprise de la grippe aviaire **et l'obligation de confinement des volailles y compris pour les particuliers**, ou la mise en place de filets ou grillages pour couvrir les poulaillers.

Joël OLEJNIK informe que les 4 nouveaux radiateurs de la salle de conseil ont été faits en priorité (tous les radiateurs de la mairie seront changés : budget 2021) ; l'aire de jeux des enfants sera refait courant Février (budget 2021) ; l'installation du parc multisports (city park) est prévue en Mars et son emplacement sur le terrain sera vu la semaine prochaine avec l'Entreprise Ramery (budget 2021) ; les travaux de la salle bleue : l'architecte travaille sur les conformités personnes à mobilité réduite.

Florence NAZÉ rappelle que le Téléthon a lieu ce week-end : concert à l'église (PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE) ce vendredi 3/12 à 19H30, vente de jacinthes à l'issue du concert, et en porte à porte par des bénévoles samedi 4/12 dans le village : **tous les bénéfices seront versés au téléthon.**

Séance levée à 20 h 30.

Philippe SALMON

Catherine MULLER

Mickaël MARLETTE
Pouvoir C. Muller

Joël OLEJNIK

Jean-Marie BRELET
Absent excusé

Jean-Marc CHAPELET

Sabine GOBANCÉ

Florance NAZÉ

Véronique BLEUZÉ
Pouvoir à S. Jourdain

Laura CARLAC

Arnaud ELIEZ
Absent excusé

Sonia GAILLOT

Adelaïde GÉRARD
Absente excusée

Sylvie JOURDAIN

Bernard RANDOUR